

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) JUIN 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sébastien Picard, courtier en assurance de dommages des entreprises  Certificat n° : 161424	2013-12-08(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président  M. Philippe Jones, membre  M. Marc-Henri Germain, membre	12 et 13 juin 2014  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré;</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut, avant la conclusion d'un contrat d'assurance, de décrire le produit proposé au client en relation avec les besoins identifiés et de lui préciser la nature de la garantie offerte;</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles;</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté;</p> <p>1 chef pour ne pas avoir divulgué à la personne avec laquelle il transige qu'il place un risque auprès d'un assureur avec lequel il a des liens d'affaires, ou dont la société autonome ou le cabinet pour lequel il agit a de tels liens;</p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration fausse,</p>	Audition de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) JUIN 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>trompeuse ou susceptible d'induire en erreur;</p> <p>1 chef pour avoir fait de fausses représentations quant à son niveau de compétence ou à l'efficacité de ses services ou quant à ceux de son cabinet ou de sa société autonome;</p> <p>Le tout en contravention avec les articles 12, 16, 26, 27 et 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, 4.8 et 4.10 du Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur, 6, 7 et 8 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant, et 2, 15, 16, 25, 37(1), 37(4), 37(6), 37(7) et 37(10) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages..</p>	
Marie-Josée Pelletier, agent en assurance de dommages des particuliers, autrefois courtier en assurance de dommages des particuliers  Certificat n° : 150827	2014-01-02(C)	M <sup>o</sup> Patrick de Niverville, président  M. Marc-Henri Germain, membre  M. Luc Bellefeuille, membre	19 et 20 juin 2014  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client ou de le prévenir de l'impossibilité de s'y conformer (articles 25, 26 et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).</p>	Audition de la plainte

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Dun Wang 148512	(CD00-0936)	Janine Kean, président Michel Gendron B Gilles Lacroix, A.V.C.	2 juin 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur culpabilité
			3 juin 2014 à 9h30		Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	
			4 juin 2014 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
			5 juin 2014 à 9h30		Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
			9 juin 2014 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7		
Richard Langlois 119135	(CD00-1015)	François Folot, président Jacques Denis, A.V.A. Frédéric Scheidler	4 juin 2014 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	Audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition	
Luc Chartrand 106920	(CD00-1021)	François Folot, président Marc Gagnon, A.V.C. Felice Torre, A.V.A.	9 juin 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité	
			10 juin 2014 à 9h30				
			16 juin 2014 à 9h30				Commission des lésions professionnelles
			17 juin 2014 à 9h30				500, boul. René-Lévesque
			18 juin 2014 à 9h30	Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7			
Steve Thibault 182269	(CD00-1014)	François Folot, président Yvon Fortin, A.V.A. Shirtaz Dhanji, A.V.A.	12 juin 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Audition sur culpabilité	
Michel Marcoux	(CD00-1008)	Janine Kean,	16 juin 2014	Chambre de la	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat.	Audition	

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
122786		président Robert Chamberland, A.V.A. Benoit Bergeron, A.V.A.	à 9h30	sécurité financière	Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.  Informations et/ou explications fausses, trompeuses ou mensongères.	sur culpabilité
			17 juin 2014 à 9h30	300, Léo-Pariseau,		
			18 juin 2014 à 9h30	bureau 2600, Montréal (Québec)		
			19 juin 2014 à 9h30	H2X 4B8		
			20 juin 2014 à 9h30			
			25 juin 2014 à 9h30			
			26 juin 2014 à 9h30			
			27 juin 2014 à 9h30			
Pierre Nantel 124885	(CD00-0999)	Sylvain Généreux, président Ginette Racine, A.V.C. John Ruggieri, A.V.A.	26 juin 2014 à 9h00	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.  Défaut de divulguer à l'assureur son statut d'agent.	Audition sur culpabilité